

| modèle | dim. L x l x H poids |
|--|--|
| ID233-00000A-GR départ (avec plaque d'identification) | en haut: L150 x l32 cm en bas: L150 x l24 cm (hauteur de chute: max. 60 cm) 15,3 kg par set |
| ID233-00000B-GR partie suivante (sans plaque d'identification) | en haut: L150 x l32 cm en bas: L150 x l24 cm (hauteur de chute: max. 60 cm) 15,3 kg par set |



Installation



jouer



Panneaux d'escalade à installer contre un mur: escalader horizontalement sans installation d'un sol amortissant.

Conformément à la norme EN1177, un mur d'escalade peut être installé directement au-dessus d'un sol dur, sans nécessiter de sol amortissant spécifique, à condition que la hauteur de chute soit inférieure à 60 cm. Le panneau supérieur est équipé de deux rangées de prises de tenir compte des différences de taille entre les enfants.

Les panneaux sont adaptés aux enfants du cycle maternel et du cycle primaire. Ils sont équipés d'une plaquette de conformité à la norme EN1176, contrairement aux prises d'escalade installées directement sur le mur, qui n'en sont pas munies.

En France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute la Norme EN 1177 peut exiger un sol amortissant approprié.

Composition du set d'escalade

- 2 panneaux en polyéthylène (PE) massif résistant aux UV de 19 mm d'épaisseur et de +/-150 cm de long.
- 15 prises d'escalade en plastique (3 jaunes, 3 bleus, 3 orange, 3 verts, 3 rouges)
- 30 contre-écrous en acier inoxydable M10
- 30 vis Allen en acier inoxydable M10 x 30 MM
- 14 bouchons rouges en PA (nylon) de 10 x 50 MM (pour briques creuses et pleines)
- 14 vis en acier inoxydable T40 8 x 80 mm

Ce set contient également:

- un manuel d'utilisation
- une clé Allen
- une plaquette de certification TÜV EN1176 en aluminium

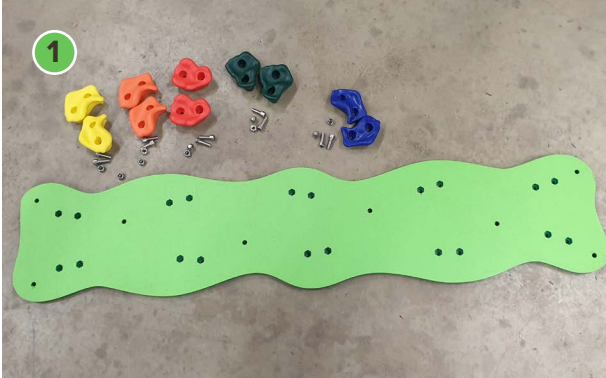
Outils nécessaires

- un mètre et une craie
- une perceuse et une mèche à béton de 10 mm
- une visseuse et un embout Torx 40

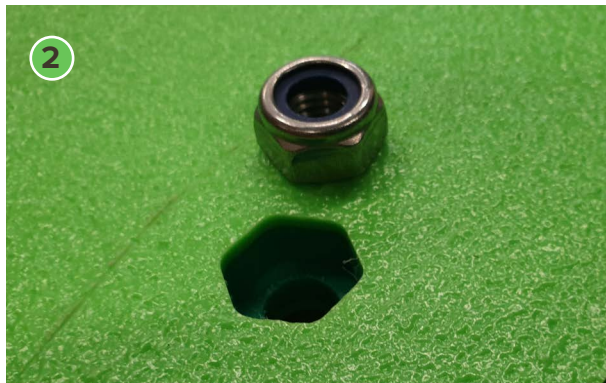
Fixation des prises

La fixation des panneaux muraux d'escalade est simple : utilisez la clé Allen (5 mm) fournie, ainsi que les vis Allen et les rondelles en inox pour fixer les prises à la planche. Disposez les prises selon le mélange de couleurs souhaité et orientez-les dans la direction désirée. Commencez par fixer les contre-écrous dans les trous prévus à l'arrière des

panneaux, en vous assurant que l'anneau bleu du contre-écrou soit orienté vers l'intérieur de la planche. Ensuite, retournez les panneaux et assemblez les prises avec les vis Allen. Un serrage manuel suffit ; il est déconseillé d'utiliser une visseuse à ce stade de l'assemblage

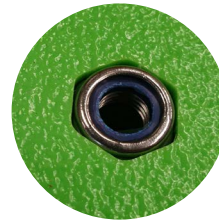


1. Placez la plaque avec le dos vers le haut.

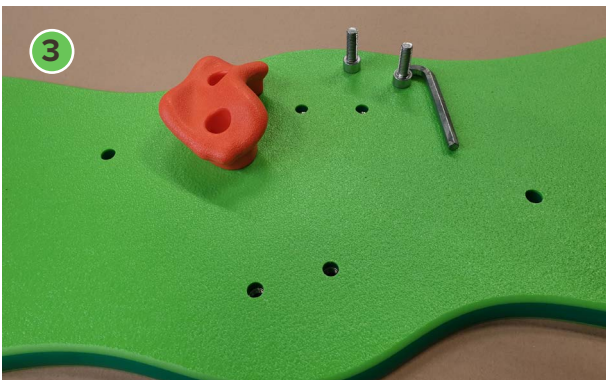


2. Fixez d'abord les contre-écrous dans les trous prévus à l'arrière des panneaux. L'anneau bleu dans le contre-écrou doit être orienté vers l'intérieur de la planche. La tête hexagonale ne doit donc pas être visible au dos du panneau.

BIEN



FAUX



3. Une fois les contre-écrous positionnés, retournez les panneaux et assemblez les prises avec les vis.



4. Serrez les boulons à l'aide de la clé Allen fournie. Le serrage à la main suffit. Appliquez trop de force peut endommager les prises.

Fixation des panneaux

Il n'y a pas de sens particulier pour le panneau, vous pouvez le tourner comme bon vous semble. Le panneau équipé d'une seule rangée de prises est destiné aux pieds, tandis que celui avec une double rangée est destiné aux mains. Huit trous de 11 mm sont pré-perçés dans le panneau supérieur et cinq dans le panneau inférieur.

Pour éviter l'installation d'un sol amortissant coûteux, veillez à ce que la hauteur de chute ne dépasse pas 60 cm

sur un sol dur et 100 cm sur un sol meuble. En conséquence, la prise la plus haute de la planche des pieds doit être en dessous de cette limite. Si la hauteur de chute maximale est de 60 cm, le panneau inférieur doit être monté à un maximum de 45 cm du sol. Si la hauteur de chute maximale est de 100 cm, le panneau inférieur doit être monté à un maximum de 85 cm du sol. Une distance de 80 cm doit être respectée entre les panneaux supérieur et inférieur, avec une tolérance de 2 cm

Le placement se fait à 2 personnes, soit une qui tient le panneau pendant que le second perce les trous dans le mur.

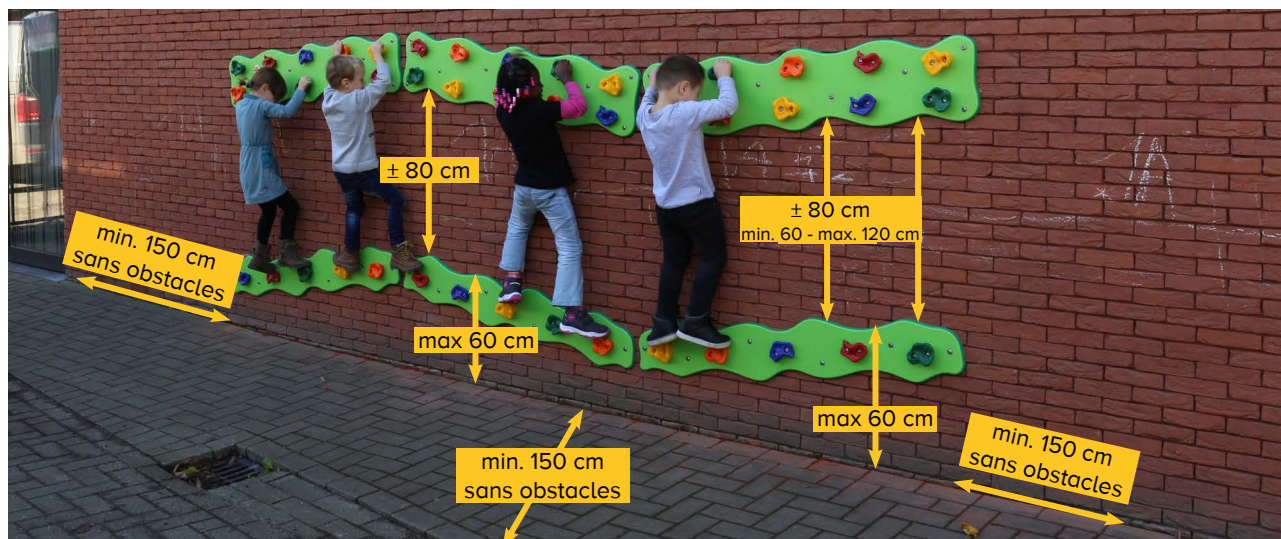
1. Utilisez une mèche à béton de 10 mm et forez des trous de 60 mm de profondeur. Après avoir percé le trou, insérez la cheville et la vis.



2. Forez dans le mur à travers les trous pré-forés dans les planches. Insérez la cheville dans le trou avant d'y insérer la vis.



3. Respectez une distance de 80 cm entre les 2 planches.



Zone de sécurité

Conformément à la norme EN 1176, il est obligatoire de prévoir une zone de sécurité libre de tout obstacle de 150 cm sur tout le pourtour du mur d'escalade.

En France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute la Norme EN 1177 peut entraîner un sol amortissant approprié.

Entretien

L'équipement de jeu ne contient aucune pièce mobile et ne nécessite aucun entretien particulier, à l'exception d'un nettoyage occasionnel à l'eau savonneuse avec une brosse ou une éponge. Rincez ensuite pour éliminer les salissures et le savon. L'absorption d'humidité du plastique est inférieure à 0,46 %, ce qui empêche l'huile, la graisse et autres produits de tacher, ou du moins les taches sont minimes.

Grâce à ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, la fixation de mousses, algues, etc., est difficile, voire impossible, ce qui permet de les enlever facilement. Il est possible de nettoyer à l'aide d'un Kärcher, avec une pression maximale de 100 bars, mais ce traitement doit être évité autant que possible, car il n'est généralement pas nécessaire. Si vous l'utilisez, appliquez-le avec un jet rotatif à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instructions de contrôle

Contrôle visuel :

Selon l'intensité de l'usage, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement :

Selon l'intensité de l'usage, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi :

Chaque année.

Points exigeant une attention particulière dans le cadre du contrôle du fonctionnement et du contrôle approfondi :

- Toutes les prises sont-elles bien fixées ?
- Y a-t-il des vis saillantes ?
- L'ancrage mural est-il toujours en bon état ?

Mur d'escalade plus haut

- Si vous souhaitez un mur d'escalade avec une hauteur de chute supérieure à 60 cm, il est nécessaire de prévoir une surface ou une zone amortissante suffisamment grande et offrant des propriétés d'amortissement adéquates (par exemple une couche de sable, d'écorces, de copeaux de bois, des dalles amortissantes en caoutchouc, etc.).

Le sol ne peut alors plus être en béton, en asphalte, en pavés ou dans un matériau similaire. Plus la hauteur de chute est élevée, plus la couche amortissante doit être épaisse (afin d'offrir une capacité d'absorption des chocs plus importante) et plus l'espace de chute libre doit être grand.

À partir d'une hauteur de chute supérieure à 150 cm, la zone de chute libre sans obstacle passe de 150 cm à 250 cm, pour une hauteur de chute maximale autorisée de 300 cm (bien que nous estimions qu'une hauteur de 3 mètres soit excessive dans un environnement scolaire).

En résumé, l'espace de chute libre à l'arrière, à gauche et à droite est le suivant :

- Hauteur de chute de 0 à 150 cm : toujours 150 cm.
- Hauteur de chute de 150 à 300 cm : entre 150 cm et 250 cm (calculé selon une formule spécifique ; à titre indicatif, vous pouvez prendre la projection de la hauteur de chute).

Les dalles amortissantes en caoutchouc sont la solution la plus recommandée pour les murs d'escalade dans les écoles. (Consultez également le document relatif aux revêtements amortissants sur le site idemax.be.)

Jusqu'à une hauteur de chute de 150 cm incluse, il faut toujours prévoir au minimum 3 dalles derrière le mur et 3 dalles supplémentaires sur les côtés (soit les 150 cm minimum mentionnés ci-dessus).

Dalles amortissantes idemax :

- Épaisseur 3 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 100 cm.
- Épaisseur 4,5 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 142 cm.
- Épaisseur 5,5 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 150 cm.

Pour des hauteurs de chute plus importantes, la zone de sécurité à l'arrière et sur les côtés doit dépasser 150 cm. En pratique, le coût augmente alors sensiblement, car il faut ajouter au minimum une rangée supplémentaire de dalles de 50 cm (afin de limiter les découpes) et utiliser des dalles plus épaisses, donc plus coûteuses.

- Épaisseur 6,5 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 170 cm (quatre rangées de dalles).
- Épaisseur 10 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 250 cm (cinq rangées de dalles).
- Épaisseur 10 cm : certifiées pour une hauteur de chute de 300 cm (six rangées de dalles).

Les dalles amortissantes de 5,5 × 50 × 50 cm conviennent pour une hauteur de chute de 150 cm. Il s'agit de la solution la plus efficace en termes d'utilisation des matériaux, car au-delà de 150 cm de hauteur de chute, la zone de sécurité doit être agrandie (plus de 3 dalles vers l'arrière) et les dalles doivent également être plus épaisses et donc plus coûteuses.





Référentiel

Sécurité et normes



Certification de conformité

Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.



Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.

Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.



Sol amortissant non requis

La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.

Note: En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.



Sol amortissant requis

Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur. Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage



Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.



Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.



Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.



A creuser

Ancrage dans le sol. Le jeu ou le mobilier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité



Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.



Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.



Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.



Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

- a. ayant une issue mortelle ;
- b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
- c. conduisant à une hospitalisation immédiate.



Benelux

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-B-20-04-224323-002-736401102-01

Par la présente, nous déclarons que l'équipement de jeu
Panneaux d'escalade

avec identification
SPM 233



livré par
Idemax
Achterbos 72, 2440 Mol

répond aux exigences de sécurité:

Décret du 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu. (F)
Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aire de jeu. (B)

et est basé sur les critères d'évaluation des normes
EN 1176-1:2017 EN 1176-7:2008

Cette attestation est émise par TÜV SÜD Benelux bvba, agréé pour la France selon les dispositions du journal officiel 30.07.2010.

Lieu: Boortmeerbeek

Date: 24.04.2020

Nom: Astrid De Beukelaer
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



Benelux

Nom: Emmanuel Ortegat
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



Benelux

TÜV SÜD Benelux

Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
info@tuv-sud.be



Benelux

ATTESTATION DE CONFORMITÉ **Z-B-20-04-224323-002-736401102-01**

Description du produit

Panneaux d'escalade à installer contre un mur: escalader horizontalement

Type: SPM 233

Dimensions (l x l x h): variable

Applications et restrictions

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen / l'essai faisant l'objet du rapport d'examen de type référence P-B-20-03-736401102-01-01

La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des appareils sont obligatoires, afin de maintenir les appareils en bon état.

Les références des documents du dossier numéro SPM 233 sont contrôlées.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doivent faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe sont conformes au modèle bénéficiant de la présente attestation de conformité ou certificat de conformité.

Documents

Mode d'emploi: SMP 233

Dossier de construction: SPM 233

Marquage du produit

Chaque équipement de jeu doit être marqué avec:

- * Nom et adresse du fournisseur
- * Année de construction
- * Type
- * Mention "Conforme aux exigences de sécurité" (F)

La tranche d'âge doit être marquée sur l'appareil ou sur un panneau à proximité (F)